

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a répété que le gouvernement fédéral adhérerait aux quatre principes annoncés et qu'il commencerait à verser ses contributions aux régimes d'assurance-frais médicaux des provinces, à l'échelon national, dès le 1^{er} juillet 1967.

Voilà ma déclaration à la conférence fédérale-provinciale; elle reflète toujours l'attitude du gouvernement.

Il serait souhaitable de saisir la Chambre le plus tôt possible de ce projet de loi, mais il faut se rappeler qu'en ce qui concerne le gouvernement fédéral la mesure visant l'assurance-frais médicaux sera relativement simple, car elle revêtira la forme d'un bill d'autorisation prévoyant des versements aux provinces dans le cadre des quatre principes énoncés par le premier ministre.

Naturellement, il serait bon et souhaitable que cette mesure législative soit inscrite au *Feuilleton* et adoptés. C'est sûrement ce que je souhaite. Mais je dois me rappeler qu'à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai antérieurement pris d'autres engagements envers les provinces, par exemple en ce qui a trait au programme national d'assistance dont la date d'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} avril 1966...

M. Knowles: Nous n'avons pas non plus encore vu ce projet de loi.

L'hon. M. MacEachen: ... et aussi aux versements sur le Fonds pour les services de santé qui doivent avoir un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1966.

M. Knowles: Ils sont eux aussi du domaine des choses à venir.

L'hon. M. MacEachen: Voilà deux mesures législatives intéressant la santé et le bien-être social et qui devront avoir la priorité, car je les considère comme très importantes.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je dois prévenir le ministre que son temps de parole est écoulé.

[Français]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—ON DEMANDE
D'INSCRIRE UNE MISE EN GARDE SUR LES
PAQUETS DE CIGARETTES

M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé-Delanaudière): Monsieur l'Orateur, je désire saisir l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) de mon projet concernant les dangers de la cigarette.

Le 15 mai 1963, le docteur M. R. Mac-Charles affirmait, au cours d'un congrès de l'Association médicale canadienne, que l'usage abusif de la cigarette était la cause principale du cancer du poumon et que cette maladie était devenue incurable.

[L'hon. M. MacEachen.]

Le comité, formé de 17 médecins, dont des spécialistes de la maladie du cancer, fut unanime à admettre que la situation était devenue tellement alarmante qu'il fallait lancer une grande campagne d'information auprès du public.

En janvier 1964 le docteur Luther Terry, physicien américain de renom, émit un rapport préparé par un comité d'experts, et affirmait qu'il y avait un rapport direct entre le fumage, les maladies du poumon, les troubles respiratoires et les maladies du cœur. Le rapport ajoutait que la cigarette était une atteinte suffisamment grave à la santé qu'il était du devoir du gouvernement américain d'apporter des mesures appropriées à cet effet.

A chaque jour, monsieur l'Orateur, les statistiques prouvent que 450 garçons et filles au Canada, entre l'âge de 11 ans à 17 ans, commençaient à fumer, et dès qu'un enfant prend cette habitude nous savons qu'après deux années de cette habitude il ne peut plus s'en passer.

En 1963 le cancer du poumon a causé 2,500 victimes au Canada, et d'année en année ce nombre s'accroît à un rythme effarant.

Pendant que la science médicale lutte, dans un combat perdu à l'avance, pour sauver ces vies, les compagnies de tabac dépensent des millions annuellement pour augmenter leurs ventes auprès des adultes et persuader une nouvelle génération d'acquérir l'habitude du tabac.

Alors qu'au-delà de 150 millions sont dépensés annuellement en Amérique du Nord pour la propagande et la publicité, au Canada la somme pour prévenir les citoyens du danger est minime.

Si la situation persiste, avise un rapport de l'Association médicale canadienne, la cigarette sera responsable de la mort prématurée d'environ 100,000 enfants qui fréquentent actuellement nos institutions canadiennes.

Personne ne peut priver qui que ce soit du plaisir qu'il éprouve à fumer, en tant qu'il réalise le risque qu'il prend, mais lorsque le risque est caché, comme dans le cas de la cigarette, l'individu devrait être prévenu par une mesure concrète, comme dans le cas de certains emballages de produits pharmaceutiques où l'on y voit inscrit le mot «poison». Je demande au gouvernement, dans l'intérêt de la santé nationale, d'obliger les compagnies de tabac à inscrire sur les paquets de cigarettes ces mots: «Attention, fumer peut être dommageable à votre santé.»

[Traduction]

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je sais gré au député de